



LE MESSENGER CANADIEN

DU

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Vol. I

MONTRÉAL, JUILLET 1892

No. 7

Intention générale pour le mois de juillet 1892

DÉSIGNÉE ET BÉNIE PAR SA SAINTÉTÉ LÉON XIII

Les corporations chrétiennes de patrons et d'ouvriers

LES corporations et associations de tout genre sont un levier puissant pour le bien non moins que pour le mal. Le tout dépend de l'esprit qui les anime, du but qu'elles se proposent et s'efforcent de réaliser. On comprenait cette puissance aux âges de foi, et les classes inférieures de la société, formées en associations multiples, vivaient heureuses et contentes sous la direction maternelle de l'Église. Au sein des familles régnaient la paix, la sécurité et même l'aisance. L'esprit de charité et de dévouement, l'union et la bonne entente montraient au monde ce que peuvent l'influence et l'action de l'Église pour la prospérité et le bonheur même temporels des nations, tout en assurant les intérêts éternels des âmes.

Grâce à ce système fondé sur l'ordre et la religion, la diffusion des mauvais principes et de l'esprit d'insubordination dans les masses populaires ne pouvait être que lente. Les grèves, ce fléau de notre siècle et dont le résultat pratique est toujours une ruine plus complète du pauvre ouvrier, étaient inutiles et inconnues. C'était le règne de Dieu dans la société.

L'enfer, jaloux d'un état de chose si favorable à la conservation et au développement de l'esprit chrétien dans le peuple, l'enfer voulut tourner cette arme contre l'Église. Nous parlons toujours des peuples du vieux monde. Après avoir détruit ces magnifiques institutions, ou fait dévier de leur esprit primitif celles encore existantes, la révolution inaugura un système nouveau de sociétés hostiles à l'Église, et, dans le fait, hostiles aux pauvres qu'elles prétendaient soulager. L'abaissement des classes ouvrières et une misère plus profonde en fut le résultat. On faisait et l'on fait encore entrevoir aux ouvriers des avantages même assez sérieux, on les lui livre même parfois. Mais ensuite on les lui reprend, et bien au-delà, d'une manière indirecte et à son insu ; après tout c'est le peuple qui en dernier lieu est la victime. La raison de ceci, c'est qu'il n'y a qu'un seul vrai amour du prochain, la charité chrétienne. Aussi, les classes ouvrières, en perdant la douce influence de l'Église, ont-elles perdu leur soutien et leur défenseur.

De nos jours, par l'entremise d'hommes dévoués et vraiment apostoliques, l'Église cherche à reprendre pour le bien spirituel et même temporel des peuples, son influence salutaire sur les masses. En France, en Belgique, en Allemagne, des efforts généreux sont fait en ce sens, et c'est pour les encourager et les bénir que le Souverain Pontife donnait dernièrement au monde entier sa belle encyclique sur la "*Condition des ouvriers.*" C'est aussi pour obtenir la bénédiction du ciel sur ces entreprises qu'il invite nos vingt millions de fidèles enrôlés dans la Sainte Ligue du Cœur de Jésus à supplier, un mois durant, ce divin Cœur de bénir,

de multiplier et de faire prospérer ces œuvres entreprises pour sa gloire.

En Canada, le besoin de corporations ou d'associations ne se fit guère sentir même après la conquête. Nos bons et pieux cultivateurs, sous la sage et paternelle direction de leurs curés, jouissaient et jouissent encore d'une paix et d'un bonheur qu'on ne saurait trop veiller à leur conserver.

De nos jours cependant, l'agrandissement rapide de nos villes et même de nos villages a créé un nouvel état de choses et le besoin d'associations commence à se faire sentir. Aussi les associations naissent de toute part et se développent : sociétés de bienfaisance, de secours mutuels, associations commerciales, etc., etc.

De ces sociétés, les unes poursuivent un but purement temporel, v. g. : les sociétés de chemins de fer, de navigation, de commerce, etc., etc. Alors il n'y a pas de constitutions proprement dites, mais seulement contrat de négoce. Que ce contrat soit juste et équitable, que la justice et l'équité président aussi à l'administration et aux transactions et tout est bien.

D'autres poursuivent un but mixte cherchant à pourvoir aux intérêts temporels et spirituels ou du moins moraux de leurs membres : telles sont les sociétés de secours mutuels, de bienfaisance, de tempérance, la plupart des sociétés littéraires, etc., etc., les sociétés purement philanthropiques ne méritent guère d'entrer en ligne de compte. Pour que ces sociétés réalisent le bien qu'on en attend, qui est de " rendre le peuple meilleur " et " plus heureux," leurs constitutions doivent être conformes aux lois divines et humaines, il faut qu'elles soient approuvées par l'Église et suivent en tout sa direction et fassent toujours passer les intérêts spirituels avant les temporels, comme l'ordre le demande.

D'autres enfin n'ont en vue que des intérêts spirituels, le salut des âmes et l'avancement dans les voies de Dieu. Chacune y va à sa manière, mais le but est le même. Tels sont les ordres religieux avec leurs œuvres multiples, notre sainte

Ligue du Sacré-Cœur par la prière et le zèle, et les autres si nombreuses du même genre, les sociétés de St-Vincent de Paul, même, doivent entrer dans cette catégorie. Ces associations sont la gloire de l'Église et le bonheur de ses enfants.

Au Canada comme partout ailleurs, il y a des sociétés condamnées et défendues par l'Église. Leur action heureusement est lente et encore peu efficace. Pour un catholique la chose est claire, il ne peut y entrer sous aucun prétexte que ce soit, leur but non moins que leur esprit est hostile à l'Église et c'est trahir sa foi que de s'y enrôler.

D'autres sont suspectes, il est à craindre que sous une peau de brebis un loup ne soit caché. Il n'est pas *prudent* de donner son nom à de pareilles sociétés. Sans être ostensiblement opposées à l'Église, elles ne s'inspirent pas de son esprit et, d'ordinaire, elles rejettent son contrôle et même son influence. En temps de perturbations populaires, ces sociétés presque toujours prennent fait et cause contre l'Église. Parfois même elles dévient lentement et se glissent dans les sociétés défendues. Dans tous les cas, ces sociétés sont un danger de perversion ou au moins d'affaiblissement de la foi.

Les associations à encourager et qui offrent une pleine sécurité sont celles où l'Église a une influence réelle, exerce une *vraie* autorité dans les choses de sa compétence et de son ressort, celles qu'elle bénit et encourage. Ainsi les institutions exemptes de dangers sont celles où un prêtre est directeur ou chapelain actif avec liberté pleine et entière de droit et de fait d'y maintenir et d'y développer le vrai esprit chrétien : esprit de foi et de piété, esprit de charité et de dévouement ; il faut qu'il soit l'âme de ces institutions.

En résumé, prions durant ce mois et soyons apôtres devant Dieu. Conjurons le Sacré-Cœur de bénir et de conserver nos institutions déjà existantes. Demandons-lui de susciter dans notre cher Canada de ces hommes de dévouement et d'action qui fassent en faveur des ouvriers et par charité vraie et surnaturelle, et non par spéculation, ce que l'or fait

pour eux dans les vieux pays. Hâtons-nous, tandis qu'il est temps encore d'empêcher le naufrage de la foi dans les classes ouvrières ; si nous négligeons trop, l'enfer aura fait son œuvre que nous serons encore à nous demander si le mal existe. Dans notre sphère d'action et avec prudence, éloignons des sociétés qui n'offrent pas pleine sécurité ceux sur lesquels nous avons influence, louons et encourageons celles louées et encouragées par l'Eglise, et surtout prions.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, aux intentions pour lesquelles vous vous immolez vous-même sans cesse sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour le rétablissement de ces corporations chrétiennes, adaptées aux besoins des temps nouveaux, qui permettront à la famille ouvrière de ressentir constamment les maternelles influences de votre sainte Eglise. Ainsi soit-il.

Résolution Apostolique

Aider les ouvriers dans la reconstitution nécessaire des Associations et Corporations chrétiennes

A cette œuvre, nous a dit le Souverain Pontife, tous les catholiques doivent concourir. Ils doivent — particulièrement les femmes chrétiennes — y apporter du moins l'appui de leur active bienveillance et de leurs ardentes prières.

Si l'on savait combien la dévotion à son Sacré-Cœur est agréable à JÉSUS-CHRIST, il n'est pas un chrétien, pour peu d'amour qu'il eût pour cet aimable Rédempteur, qui ne la pratiquât.



ORDONNANCE EPISCOPALE

Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières vient d'envoyer au Clergé de son diocèse une belle Circulaire à propos de l'Apostolat de la Prière et de l'Association des Familles, nous ferons plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître ce précieux document ; nous donnons aujourd'hui ce qui a rapport à l'Apostolat :

“ La première de ces associations est l'Apostolat de la Prière, la forme la plus généralement adoptée aujourd'hui de la belle dévotion au Cœur Sacré de JÉSUS. Vous vous rappelez qu'en 1875, sur la suggestion du Rév. Père Point, prédicateur de notre retraite ecclésiastique, nous nous sommes tous engagés à propager le culte du Sacré-Cœur de JÉSUS, sous la forme de l'Apostolat, parmi les fidèles confiés à nos soins. J'ai alors donné à l'œuvre une organisation régulière, et toutes les paroisses du diocèse y ont été agrégées par la bienveillance du Rév. P. Ramière, Fondateur et Directeur général de l'Association. Je regrette d'avoir à constater que le zèle que l'on a déployé à l'origine, s'est depuis considérablement ralenti, et je désire que l'on reprenne cette œuvre avec toute la ferveur première.

Voyez d'abord si votre Diplôme d'agrégation existe encore. Sinon, il faudra vous en procurer un autre, le faire encadrer et le placer dans la sacristie. Par le fait qu'une paroisse est agrégée, le Curé devient le Directeur de l'œuvre. Avez-vous votre diplôme de Directeur local ? Il convient que vous vous le procuriez avec une copie des Instructions particulières aux Directeurs. Vous devez avoir ensuite un registre, solidement relié, où vous inscrirez les noms de tous les associés au 1er degré ; (l'inscription n'est pas nécessaire pour le 2me et pour le 3me degré.) Outre l'inscription, il faut pour la vali-

dité de la réception, donner un billet à chacun des associés. Les personnes inscrites jusqu'à ce jour ont-elles toutes reçu ce billet d'admission? Veuillez voir à régulariser ces divers points; je prendrai connaissance de l'état du registre à ma prochaine visite pastorale.

Je suis d'avis que tous les communiantes devraient entrer dans le premier degré, qui n'impose que la simple obligation de faire chaque jour l'offrande de ses actions aux intentions du Sacré-Cœur de JÉSUS. Qui ne peut faire cela chaque matin sans se causer le moindre trouble? Et remarquez le caractère surnaturel et apostolique que cette simple offrande donne à toutes les œuvres de la journée! Il serait nécessaire de développer en chaire de temps à autre les heureux effets et les précieux fruits de cette offrande. Vous pourriez aussi adopter la coutume de faire entrer dans le premier degré au moins, chaque année, les enfants qui viennent de faire leur première communion.

Quant au 2^{me} degré, qui consiste dans la dizaine du cha-pelet, disposée de manière à constituer un Rosaire vivant, il faut un peu plus de travail pour l'organiser et le maintenir. Là où le Rosaire perpétuel est établi, je permets que l'on ne s'occupe pas de celui-ci. Mais ailleurs, vous pourrez l'établir facilement à l'aide des zélatrices que vous avez déjà pour la collection des aumônes de la St-Frs de Sales. La distribution des mystères du 2^{me} degré, quand elle se fait régulièrement, opère un bien considérable.

Le 3^{me} degré est la communion réparatrice, qui a pour but spécial de réparer autant que possible les outrages si nombreux faits à notre Divin Sauveur dans le Sacrement de son amour. Quel acte de charité que de consoler le cœur de Dieu! Quel exercice puissant pour la sanctification des âmes et pour l'apaisement de la colère divine! Vous pouvez au moins la mettre à la portée d'un certain nombre de personnes le premier vendredi et le premier dimanche de chaque mois.

Ne redoutez pas, mes chers coopérateurs, les fatigues, que cela vous imposera. Le divin Sauveur saura bien vous

rendre les peines légères, et vous serez amplement dédommagés de votre trouble par les bénédictions abondantes que vous attirerez ainsi sur tout votre ministère.

Il est bon de remarquer que les communautés religieuses peuvent s'affilier à l'œuvre séparément ; il est même très désirable que la chose se fasse de cette manière. Si donc vous avez dans votre paroisse un couvent ou une école de Frères, tâchez d'y introduire les pratiques de l'Apostolat, en demandant une affiliation spéciale pour la communauté. Ces maisons deviendront bientôt des foyers de zèle qui propageront la dévotion au Sacré-Cœur non seulement parmi leurs membres, mais même en dehors de leurs murs, dans les familles et dans la paroisse entière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette œuvre, et de même pour vous procurer les Diplômes, Billets, Messagers, etc., vous pourrez vous adresser au Directeur diocésain, qui est actuellement M. le chanoine F. X. Cloutier. Les Diplômes de toutes sortes et les Billets d'admission sont fournis gratuitement sur demande.

TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

ŒUVRES OFFERTES LE MOIS DERNIER PAR NOS ASSOCIÉS CANADIENS
AU SACRÉ-CŒUR

Actes de charité	82458	Messes célébrées	1326
Chapelets	389367	Messes entendues	129130
Chemins de Croix	68086	Actes de mortification.	67376
Communions sacramen- telles	66495	Œuvres de bienfaisance	7454
Communions spirituelles.	618131	Œuvres de zèle	10811
Examens de conscience	55397	Prières diverses	890516
Heures de travail	534919	Heures de récréation	888525
Heures de silence	264595	Souffrances ou afflictions.	45396
Lectures de piété	29457	Victoires sur ses défauts	94010
Œuvres diverses	386198	Visites au S. Sacrement	200979
		SOMME GÉNÉRALE	4830416

ACTIONS DE GRACES

Z...—Je viens solliciter de votre bienveillance et de votre zèle la grande faveur de m'aider à m'acquitter d'une dette de reconnaissance envers le Sacré-Cœur : publier dans notre **MESSAGER CANADIEN** quatre grandes grâces obtenues tout récemment et que nous attribuons sans hésiter à la vertu de la *Communion réparatrice quotidienne*.

1.—Une de nos ferventes Associées, et abonnée au **MES-SAGER**, vient d'obtenir la conversion sincère d'un de ses beaux-fils, dont l'indifférence religieuse rendait malheureuses deux saintes personnes qui s'intéressaient à son sort : sa femme et sa belle-mère. Cette dernière raconte son bonheur avec des larmes d'une pieuse reconnaissance et renvoie au Sacré-Cœur la gloire de cette belle conquête.

2.—La deuxième faveur est du même prix, mais m'intéresse davantage, car il s'agit de mon propre frère dont la conduite déréglée avançait les jours de mon vieux père et de ma mère très âgée aussi. Que de sacrifices cette chère âme a coûtés à la famille !... La Retraite du Sacré-Cœur que vous avez prêchée et que j'ai suivie avec tant d'intérêt m'a été toute une lumière et un encouragement. A mon retour à ma mission, je me déclare Zélatrice et j'en fais les frais autant que les circonstances pouvaient servir ma bonne volonté et la confiance sans borne qui m'animait. Chaque mois, je recommandais mon frère aux prières des Associés ; enfin, en janvier, j'apprenais que le cher enfant abandonnait sa vie oisive pour reprendre son travail d'autrefois, et, la semaine dernière, je recevais une nouvelle des plus consolantes : mon frère avait suivi les exercices d'une retraite paroissiale, s'était confessé et avait communiqué à la fin de la neuvaine... Gloire, amour et reconnaissance au Sacré-Cœur de JÉSUS de qui nous attendons maintenant une grâce de persévérance.

3.—Un jeune prêtre d'une piété angélique était menacé d'une maladie de poumons que la faiblesse de sa constitution

n'aurait pu supporter. Nous lui proposâmes de demander sa guérison au Sacré-Cœur avec la promesse de prêcher cette encourageante dévotion, s'il est exaucé. Notre proposition étant acceptée, nous commençâmes une neuvaine à la fin de laquelle notre digne malade se portait bien et avait même commencé à prêcher les miséricordes du Cœur de JÉSUS, ce qu'il continue de faire avec un zèle et une éloquence qui touchent les cœurs et les amènent à la pénitence.

4.—Je vous annonçais, il y a quelque temps, que, sans autres ressources que la charité publique et la bénédiction du ciel, nous entreprenions la construction d'une grande maison pour arracher aux mille dangers qui les environnent, tant de pauvres enfants abandonnés ou négligés de leurs parents. Nous avons recommandé cette entreprise aux prières de l'Apostolat. Nous travaillions pour le *Trésor*, puis nous attendions des secours du Sacré-Cœur par saint Joseph que nous avons mis aussi dans nos intérêts. Notre confiance n'a pas été vaine : dans l'espace de quelques semaines, le ciel nous a envoyé, par différentes voies, plus de dix-huit cents piastres qui nous serviront bien dès que les beaux jours du printemps nous permettront de reprendre les travaux interrompus par les intempéries de la saison. Ces secours si opportuns nous sont une garantie pour l'avenir et pour le plein succès de nos œuvres. Donc encore actions de grâces au Sacré-Cœur de JÉSUS, si bon pour ses pauvres épouses qui n'ont rien tant à cœur que de le faire glorifier par les enfants confiés à leurs soins...

Varenes.—Je rends mille actions de grâces au Sacré-Cœur pour une grâce spéciale obtenue de sa bonté.

Ottawa.—Me trouvant seule avec une nombreuse famille, j'avais fait de nombreuses démarches pour placer avantageusement un de mes fils. J'eus enfin recours au Sacré-Cœur en l'honneur de qui je fis une neuvaine et j'ai obtenu la grâce demandée. J'avais promis de la faire insérer dans le *MESSAGER*.

Saint-Joseph, N. B.—C'est pour rendre hommage au

Sacré-Cœur et pour le remercier d'une grâce spéciale qu'il vient de m'accorder, que je sacrifie ce Dollar (\$1.00), que je vous envoie pour aider à la propagation de la dévotion au divin Cœur.

Hochelaga.—Pour remplir sa promesse, une Associée désire remercier le Sacré-Cœur par l'entremise du MESSAGER pour les faveurs suivantes : 1. La conversion de deux jeunes gens qui n'avaient pas fréquenté les sacrements depuis plusieurs années ; 2. La guérison de six personnes dangereusement malades ; 3. Un grand soulagement obtenu dans trois cas de souffrances physiques et dans une grande peine d'esprit ; 4. Le succès d'une opération chirurgicale dangereuse ; 5. Trois autres grâces temporelles et une spirituelle.

Québec.—C'est pour moi un grand plaisir de pouvoir déclarer que j'ai obtenu une grâce du Sacré-Cœur par l'intercession de *Notre-Dame de Perpétuel Secours*, de sainte Anne et de saint Joseph.

Boucherville.—Une Zélatrice remercie le Sacré-Cœur pour une grâce spéciale obtenue après une neuvaine faite en l'honneur de la B. Marguerite-Marie.

Rigaud.—La sœur d'une Zélatrice gravement malade promet au Sacré-Cœur, si elle obtenait sa guérison, de la faire inscrire dans le MESSAGER, ce qu'elle différa trop de faire ; elle retomba très fortement malade et attribua sa rechute à sa coupable négligence. Elle promet de nouveau d'être fidèle à sa promesse, si le Sacré-Cœur voulait bien l'exaucer une deuxième fois. Elle a été exaucée et elle s'empresse de vous en communiquer la nouvelle et de vous en demander l'insertion.

Chicago, E. U.—Je viens avec bonheur m'acquitter de ma dette envers le Sacré-Cœur de JÉSUS. Après deux Neuvaines et la promesse de faire publier dans votre MESSAGER la faveur demandée, le divin Cœur m'a enfin exaucée. Gloire, reconnaissance et mille remerciements au Cœur si bon et si compatissant du Bon Cœur de JÉSUS que l'on n'invoque jamais en vain.

Patrons, Intentions et Indulgences plénières

JUILLET 1892

INTENTION GÉNÉRALE, DÉSIGNÉE PAR N. S. P. LE PAPE

Les corporations chrétiennes de patrons et d'ouvriers

FÊTES ET INTENTIONS PARTICULIÈRES

1. V. Oct. de S. Jean-Bte. (*St. Aaron, gr. Prêtre*).—A†.G†.—L'amour de N. S. JÉSUS-CHRIST.—21196 Actions de grâces.
2. S. VISITATION B. V. M.—La vertu de charité.—12546 affligés.
3. D. PRÉCIEUX SANG.—A†.G†.R†.—La dévotion au Précieux Sang.—7933 Associés défunts.
4. L. De l'octave.—(*S. l'entin, C.*)—L'esprit de prière.—13166 intentions spéciales.
5. M. S. Michel des Saints, C.—L'abnégation.—1788 Communautés.
6. M. Oct. de Pierre et Paul.—(*S. Isaïe, prophète*).—Le respect pour les Stes. Écritures.—19742 premières communions.
7. J. SS. Cyrille et Méthode, FF. MM.—H†.—La victoire sur nos passions.—24694 défunts.
8. V. Ste Elizabeth de Portugal, Veuve.—L'amour des pauvres.—9744 demandes de travail.
9. S. SS. Zénon et Comp. MM.—Le courage chrétien.—3814 prêtres, ecclés.
10. D. Cinquième ap. Pentecôte.—(*Les 7 frères Martyrs*). La correspondance à la grâce.—4770 enfants.
11. L. S. Pie, P. M.—Le don de piété.—22446 familles.
12. M. S. Jean Gualbert, abbé.—La charité pour nos ennemis.—16396 grâces de persévérance.
13. M. S. Anaclel, P. M.—Le désir de la sainte communion.—6653 grâces d'union.
14. J. S. Bonaventure, E. D.—H†.—La dévotion au Crucifix.—31404 grâces spirituelles.
15. V. S. Henri, C.—La vertu de pureté.—15755 grâces temporelles.
16. S. Notre-Dame du Mont Carmel.—La dévotion au Scapulaire.—12168 conversions à la foi.
17. D. Sixième ap. Pentecôte. (*S. Alexis, pauvre volont.*)—L'esprit de pauvreté.—26923 jeunes jens, personnes.
18. L. S. Camille de Leslis, Fondat.—La charité pour les malades.—6180 écôles.
19. M. S. Vincent de Paul, Fondat.—La charité pour le prochain.—11650 malades, infirmes.
20. M. S. Jérôme Emilien, Fondat.—L'amour de l'enfance.—34 missions, retraites.
21. J. Du S. Sacrement.—(*S. Praxède, V.*)—H†.—L'amour des œuvres de miséricorde.—75 Œuvres, sociétés.
22. V. Ste. Marie Madeleine.—L'effusion des larmes.—1519 paroisses.
23. S. S. Apollinaire, E. M.—La constance.—34879 pécheurs.
24. D. Septième ap. Pentecôte.—(*St. Christine, V.*)—Le don de force.—20838 parents.
25. L. S. JACQUES LE MAJEUR, ap.—H†.—La charité envers nos ennemis.—4881 religieux, religieuses.
26. M. S. ANNE, mère B. V. M.—La dévotion à cette sainte patronne.—1927 novices, séminaristes.
27. M. De l'octave.—(*S. Pantaléon, Méd.*)—Le zèle à guérir nos maladies spirituelles.—1549 supérieures, supérieures.
28. J. SS. Nazaire et Comp. MM.—H†.—L'esprit de sacrifice.—5679 vocations.
29. V. Ste. Marthe, V.—L'activité chrétienne.—10009 zélateurs, zélatrices.
30. S. De l'oct.—(*SS. Abdon et Sennen, MM.*)—La patience.—29940 intentions diverses.
31. D. S. Ignace de Loyola, Fondat. S. J.—Z†.—Le zèle de la gloire de Dieu.—Les Directeurs de l'Œuvre.

CLÉF : †—Indulgence plénière ; A—1er Degré ; B—2e Degré ; C—Congrégation de la Ste Vierge ; D—Milice du Pape ; G—Garde d'Honneur et Archiconfrérie du Sacré-Cœur ; H—Heure-Sainte ; M—Bonne Mort ; R—Confrérie du S. Rosaire ; Z—Zélateurs et Zélatrices.



LA VÉNÉRABLE MARIE DE L'INCARNATION

(Suite, voir page 182)

II. VIE RELIGIEUSE

QUI redira le bonheur, l'allégresse spirituelle et la ferveur de son enfance religieuse. Écoutons-la elle-même exprimer la joie de son cœur et ses sentiments de sainte admiration pour tout ce qu'elle voyait, entendait et ressentait ; les années et les épreuves de la vie n'ont rien fait perdre à sa piété et à sa candeur.

“ Quel paradis de délices, disait-elle, que la vie religieuse ! Quel bonheur que la possession d'un trésor si longtemps attendu ! Tout ce que je voyais, disait-elle encore, me paraissait rempli de l'esprit de Dieu : les règles, les cérémonies, la clôture, les vœux, et, en général, toutes les observances de la vie religieuse. Souvent, je portais la main à mon voile comme pour m'assurer que c'était bien réel, que j'avais bien le bonheur d'habiter la maison de Dieu.” Sans doute, la sainte novice était dans le vrai, mais aussi quelle angélique piété !

L'enfer désespérant de vaincre une âme aussi fervente voulut du moins la troubler. Le fils que la pieuse novice avait laissé dans le monde, éprouvait un tel chagrin de son isolement, qu'il venait fréquemment au parloir, et s'attachant aux grilles du cloître, il s'écriait en sanglotant : “ Rendez-moi ma mère, rendez-moi ma mère ! ” Et on ne pouvait parvenir à l'éloigner, ni à le consoler. Imaginez les brisements de cœur de cette mère si bonne et si sensible, en entendant ces lamentations de son enfant. Loin d'en être ébranlée, cependant, cette fidèle épouse du Christ n'en devint que plus ferme dans sa vocation. Laissez la brise et la tempête secouer le jeune arbre, il n'en sera que plus fort et plus solide.

III. UN AUTRE APPEL DIVIN

Le Sacré Cœur de JÉSUS dans ses desseins de miséricorde sur notre cher Canada voulut préparer dans Marie de l'Incarnation une âme priante dont l'intercession auprès de Dieu et les sacrifices allaient attirer les bénédictions divines sur le zèle et les travaux des missionnaires. Elle-même avait sa mission marquée auprès des jeunes enfants sauvages de la Nouvelle-France. En 1633, quelques mois après sa profession et six ans avant son départ pour le Canada, Notre-Seigneur dans une vision lui laissa entrevoir cette vocation digne de son grand cœur.

A la suite d'une fervente prière pour le salut des âmes, il lui sembla, d'après son récit, se rencontrer avec une personne séculière qu'elle n'avait jamais vue, mais en laquelle elle reconnut plus tard Madame de la Peltrie.

Elles firent de concert un long et pénible voyage, dans une contrée lointaine et d'une immense étendue. En mettant le pied sur ce sol inconnu, un homme vêtu de blanc et d'un aspect vénérable s'offrit à leur servir de guide ; elle crut que c'était St. Joseph, " le gardien de ce grand pays." Cet homme les conduisit sur un lieu élevé d'où le regard embrassait des régions immenses, couvertes de montagnes, de vallées et de brouillards. Abaisant ses regards au pied de l'éminence où elles étaient, la Vénérable aperçut une petite maison comme perdue au milieu des ténèbres, de sorte qu'on n'en voyait que le faite ; c'était l'église de ce pays. (On dirait que la Vénérable décrit le site du Monastère des Ursulines de Québec, qu'elle devait construire plus tard elle-même à la Haute-Ville et d'où la vue embrasse la vallée de la Rivière St. Charles avec les Laurentides dans le lointain.)

Laissant là sa compagne et son guide, Marie de l'Incarnation s'avança seule vers l'Église, et, y étant entrée, elle vit la Ste. Vierge tenant L'ENFANT JÉSUS dans ses bras. Cette divine Mère portait des regards de compassion sur cette terre désolée, puis les abaissant sur son divin enfant elle semblait

le prier en faveur de cette malheureuse contrée. " Il me sembla aussi, dit la Vénérable, qu'elle lui parlait de moi, ce qui m'enflamma d'une vive ardeur pour la conversion des habitants de ce pays."

Le nom de cette contrée, toutefois, ne lui avait pas été révélé. Dans une vision subséquente, Notre Seigneur lui dit clairement : C'est le Canada que je t'ai montré, il faut que tu ailles y établir une maison à moi et à ma Sainte Mère.

La sainte religieuse priait et attendait l'ordre et le moment de la divine Providence, lorsque Madame de la Peltrie vint à elle. Cette pieuse dame, douée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, possédait de grandes richesses. Sous le coup d'une maladie mortelle, elle fit vœu d'établir au Canada une maison d'éducation pour les enfants sauvages, si la santé lui était rendue. Guérie contre tout espoir humain, elle se mit en devoir d'accomplir son vœu et chercha une religieuse capable de la seconder. Pour se faire renseigner, elle s'adressa au Père Poncet, jésuite, et celui-ci la mit en relation avec la fervente ursuline, sans rien savoir toutefois des vues de Dieu sur elle.

Quelle allégresse pour la sainte religieuse à la première ouverture que lui fit Madame de la Peltrie sur son pieux dessein ! Elle voyait enfin arriver le jour si longtemps attendu où elle pourrait se dévouer et se sacrifier pour le bien et le salut des pauvres sauvages du Canada. Elle écrivit immédiatement à la pieuse dame : " Le R. P. Poncet, extrêmement zélé pour tout ce qui regarde la plus grande gloire de Dieu, m'a fait part de votre généreux dessein. Qu'elle joie a rempli mon âme et quels accents de reconnaissance envers la divine Bonté ont débordé de mon cœur ! . . . "

Quoi ! Madame ! Notre-Seigneur veut vous introduire dans le paradis terrestre de la Nouvelle-France ? Vous serez donc assez heureuse que d'y aller brûler des flammes saintes de la divine Charité ! Il est vrai qu'il y a des glaçons, des ronces et des épines ; mais le feu du Saint-Esprit a un souverain pouvoir pour consumer tout cela et même pour fondre les rochers . . . "

Puis elle donne cours aux élans de son zèle qu'elle veut faire passer dans le cœur de Madame de la Peltrie ou, plutôt, qu'elle y suppose déjà, lui disant qu'elles embrassent déjà dans le Cœur de JÉSUS tous les petits enfants sauvages auxquels il leur sera bientôt donné de faire connaître le bon Dieu.

Les difficultés et les obstacles furent grands et nombreux, mais le Cœur de JÉSUS bénissait et dirigeait cette entreprise et les difficultés s'aplanirent. Les vœux de ces grandes âmes allaient être exaucés.

(A suivre.)

L'Œuvre du Tombeau de Pie IX

Plusieurs personnes ont déjà répondu à l'appel des promoteurs de cette Œuvre si digne de nos encouragements.

On nous a fait deux questions à ce sujet, savoir :

1) *Les Percepteurs doivent-ils envoyer, avec les sommes souscrites, les noms des Souscripteurs ?*

Rép.—Non ; il suffit que les Percepteurs nous envoient leurs adresses propres avec le nombre de leurs Souscripteurs ; c'est à eux de conserver la liste de ces derniers.

2) *Quand les images-souvenirs seront-elles distribuées ?*

Rép.—Quand nous les aurons reçues nous-mêmes de Bologne, Italie. Elles ne nous seront expédiées que lorsque nous aurons transmis au Trésorier général de l'Œuvre la somme totale des souscriptions du Canada, ce que nous ferons vers la fin de septembre.

Il faut une fois pour toutes, se résoudre à déplaire à tout l'univers plutôt que de déplaire à Dieu. (*Vén. de la Colonie.*)



EAU BÉNITE DE ST. IGNACE.

QUE Dieu dans sa bonté ait attaché une efficacité merveilleuse à l'emploi pieux et confiant de l'eau bénite dite de St. Ignace est une chose bien connue dans nos grandes villes. Aussi les grâces de toute sorte obtenues par l'intercession de St. Ignace, lorsqu'on y joint l'usage de l'eau bénite en son honneur, sont-elles innombrables. Dans les endroits où cette dévotion est répandue, il ne se passe guère de semaines, pour ne pas dire de jours, sans que l'on entende parler de quelque nouvelle faveur due à cette dévotion. Ces grâces sont, le plus souvent, des secours temporels, mais on en obtient aussi de très grandes dans l'ordre spirituel.

Cette dévotion est très ancienne ; les Bollandistes signalent son existence et ses fruits de bénédiction dès l'an 1599. La peste sévissait à Burgos, en Espagne, et les prêtres chargés du soin des pestiférés leur conseillaient de prendre de cette eau sanctifiée et d'invoquer St. Ignace. Le fléau ne résistait pas à l'efficacité de ce remède, et ceux qui mettaient ainsi St. Ignace dans leurs intérêts étaient sauvés. L'un de ces prêtres, ayant contracté la maladie en soignant les malades, fit usage du même remède et St. Ignace le guérit.

Durant les maladies épidémiques de ces deux derniers siècles, et surtout durant les choléras qui ravagèrent l'Europe ce siècle-ci, les guérisons innombrables obtenues prouvèrent aux pieux fidèles combien cette dévotion est bien vue au ciel et combien Dieu désire glorifier son serviteur Ignace.

Nous pourrions rapporter une foule de traits, arrivés en Europe, à Montréal, à Québec, aux États-Unis, etc., etc. Contentons-nous d'en rapporter un seul, bien frappant et d'une authenticité parfaite.

Un homme était très malade, désespéré même, et il refusait obstinément de se confesser. Le prêtre appelé à son chevet ne put, malgré ses efforts, l'amener à ce réconcilier avec Dieu. En partant, ce prêtre donna un peu d'eau de St. Ignace à la femme du malade—Mettez-en quelques gouttes dans ses remèdes ou son breuvage, dit-il, priez, et ayez confiance.—Peu de temps après le départ du prêtre, le malade demanda une tasse de café. Sa femme lui en apporta une, mais après y avoir mis, en cachette, un peu d'eau bénite de St. Ignace. Comme elle mettait le pied dans la chambre du malade — “Que m'apportes-tu là,” s'écria-t-il, avec une agitation fiévreuse. “Non, va-t-en, va-t-en, laisse-moi tranquille, je n'en veux point” — “Mais qu'y a-t-il donc ?” fit-elle d'un air étonné, et sans rien ajouter elle reporta la tasse de café.

Un peu plus tard, il demanda un verre de limonade. Elle se hâta de lui en apporter un après avoir eu la précaution d'y mettre encore quelques gouttes d'eau de St. Ignace.—Même scène. — “Laisse-moi tranquille, va-t-en, non, je ne veux pas, etc., etc.”

Mais qu'est-ce que cela veut dire ! reprend la femme, d'un air étonné et chagrin—tu me demandes une chose, je te l'apporte et tu me renvoies fâché ; je t'en apporte une autre que tu m'as également demandée, tu cherches encore à me faire de la peine et tu me maltraites. C'est à n'y rien comprendre ; tu sais bien que je veux te rendre service et te faire plaisir. Allons ! continua-t-elle avec douceur, prends un peu de cette limonade pour me faire plaisir et j'aurai toujours grand soin de toi.

Le malade se laissa fléchir et en prit quelques gorgées. Il s'endormit aussitôt. Au bout d'une demi-heure il se réveille. “Vite, vite, appelle le prêtre, s'écria-t-il, je veux me convertir ; je vais mourir et je ne veux pas paraître devant Dieu pour subir un jugement comme celui auquel je viens d'assister !” Le prêtre arrive, le malade se confesse avec larmes, reçoit les derniers sacrements et meurt tranquillement peu après.

Le Souverain Pontife Pie IX, de sainte mémoire, a consacré l'usage de cette eau en déterminant par un décret, en date du 30 Août 1866, les prières que les Pères de la Compagnie de JÉSUS doivent réciter pour la bénir.

Dans l'usage de cette eau bénite de St. Ignace, il n'y a aucune prière déterminée de prescrite, ni aucune pratique spéciale enjointe. Il suffirait donc pour éprouver les salutaires effets de cette eau, d'en boire quelque peu avec confiance, ou d'en laver les plaies ou parties malades. Cependant, la plupart des faveurs obtenues l'ont été à la suite de neuvaines, pendant lesquelles chaque jour on joignait à l'usage de l'eau, la récitation de quelques prières en l'honneur de St. Ignace.

Voici ce qu'il semble convenable de faire lorsqu'on veut obtenir quelques faveurs par l'entremise de St. Ignace et l'emploi de l'eau bénite en son honneur.

1. Faire une neuvaine à St. Ignace durant laquelle on fera une bonne et fervente confession et communion afin d'assurer la santé de l'âme non moins que celle du corps. Ou, du moins, promettre de se confesser aussitôt que la grâce aura été obtenue.

2. Réciter chaque jour quelque prière à St. Ignace après laquelle on prendra un peu de cette eau bénite, récitant, v. g.: *9 Pater et 9 Ave*, avec l'invocation: *Saint Ignace, priez pour nous*. Ou mieux encore, si on en a la facilité, entendre la messe chaque jour de la neuvaine en l'honneur du Saint. On peut très bien aussi se servir des prières de l'Église pour la bénédiction de cette eau, et qui sont traduites en français sur les feuillets distribués dans le peuple. ⁽¹⁾

Quant aux dispositions qu'il est convenable d'apporter à une neuvaine, c'est d'abord l'esprit de foi et une grande confiance, puis une parfaite conformité à la volonté divine, bien persuadés que Dieu fera tout pour notre plus grand bien.

La fête de St. Ignace a lieu le 31 juillet.

(1) S'adresser aux *Bureaux du Sacré-Cœur*, Montréal.—25 cents le 100.

L'Enfant du Sacré-Coeur.

MARCIA. SOLO.

A Je-sus j'ai vou-é ma vi - e, Je cède à son ap-pel vain-

queur; Mon bon-heur est di-gne d'en - vi - e: Je suis l'Enf

fant du Sa-cré-Coeur, Mon bon-heur est digned'en-vi - e: Jesuis l'Er-

fant du Sa - cré-Coeur, Je suis l'En-fant du Sa-cré-Coeur.

CHOEUR. *Allegro con moto.*

Abri di-vin, céleste a - si - le, sé-jour de paix et de bon-

heur, Oh! reste ou-vert, je suis fra-gi - le, Oh! pour ja

mais gar-de mon coeur! Oh! pour ja-mais gar - de mon

coeur, Oh! pour ja - mais gar - de mon coeur.

2.
 Au creux du rocher solitaire
 Le ramier cache sa blancheur ;
 J'ai ma retraite sur la terre :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

3.
 En vain le monde en son délire
 M'offrirait son encens trompeur ;
 J'abjure à jamais son empire :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

4.
 Vainement l'enfer dans sa rage
 Voudrait me ravir mon bonheur ;
 Je ne perdrai point courage :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

5.
 Sous l'épine de la souffrance,
 Sous le poids si lourd du malheur,
 Je veux conserver l'espérance :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

6.
 Autour de moi si la tempête
 Semait le ravage et la peur,
 Je ne courberais pas la tête :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

7.
 Toujours je veux être fidèle
 A ta voix pleine de douceur ;
 Je dois voler quand il m'appelle ;
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

8.
 De mon pèlerinage austère
 Pourquoi déplorer la longueur ?
 J'ai trouvé le ciel de la terre :
 Je suis l'Enfant du Sacré-Cœur.

9.
 Je l'ai choisi pour ma demeure :
 C'en est fait, je suis au bonheur.
 Je veux jusqu'à ma dernière heure,
 Rester l'Enfant du Sacré-Cœur.

(GIÉLY, *Amour au Sacré-Cœur*, No. 10.)

NOS MARTYRS

FAVEUR OBTENUE

Le Supérieur d'une mission des Pères de la Compagnie de Jésus dans l'Ouest nous communique une faveur obtenue par l'intercession du Père de Brébœuf. Un frère coadjuteur, Jésuite, souffrait depuis bien des années d'ulcères à une jambe. Comme cela devenait de plus en plus inquiétant, on avait dû le confier aux soins d'un médecin. Après trois semaines de traitement il n'y avait aucune amélioration et, comme disait le médecin, il était temps de lui donner sa retraite. L'âge avancé du bon Frère et sa débilité générale

ne permettaient guère d'espérer sa guérison et il était sérieusement question de le rappeler de ses missions où, il ne pouvait plus guère rendre de services.

Sur ces entrefaites, le Supérieur ayant reçu une relique du Père de Brébœuf la porta immédiatement au frère. Le lendemain matin il vint trouver le Père tout radieux lui annonçant qu'il était parfaitement guéri. Il reprit immédiatement son travail comme s'il n'avait jamais éprouvé la moindre indisposition. Il y a deux semaines que cette guérison a eu lieu et depuis les plaies ne se sont plus ouvertes et l'enflure n'a pas reparu ; le frère continue ses travaux sans le moindre inconvénient.

LA PREMIÈRE CONFESION

Oh ! grand'mère, j'ai quelque chose à vous dire.

Dis-le ma petite fille, je suis tout oreilles.—Le dire... comme cela... tout de suite... ce n'est pas possible, car c'est un grand secret.—Un secret déjà, ma pauvre petite, tu as déjà des secrets ! Oh ! comme nous devenons grande ! Est-ce dommage que ma petite Hélène ait des secrets !—Mais, grand'mère, je vais maintenant à l'école et au catéchisme, vous savez bien. Si, comme autrefois, je passais toute la journée à voir votre rouet tourner ou à jouer à la poupée, pendant que vous dites votre chapelet, vous sauriez tout ce que j'ai à vous dire.

—Sans doute, et ma petite fille me rappelle qu'elle n'est plus la petite enfant, auquel on ne demande ni étude ni travail, et qui vivait avec sa grand'mère dans la liberté et l'innocence d'un oiseau des bois. N'a-t-il pas été question d'envoyer ma petite à confesse ? ce qui atteste que l'âge de raison est atteint. Mais Hélène n'a pas voulu, et aujourd'hui Hélène a des secrets.—Oui, grand'mère, c'est vilain, allez, très vilain.

—“ Est-ce possible ! Voyons, Hélène, dis vite !—Otez vos

lunettes, grand'mère, fermez votre livre et surtout ne me regardez pas."

La grand'mère ôta docilement ses larges lunettes cerclées d'ébène, ferma son formulaire de prières, croisa ses bras, baissa ses yeux et dit :—J'écoute—Oh ! grand'mère, comment vous dire cela ! Je vous assure que j'ai peur de le dire tout haut.—Dis-le tout bas.—Vous m'entendez quand je parle comme ceci ?

Très bien : allons, dis.—Vous savez bien Minette ?

—Le chat ? Oui, la petite chatte grise. Maman demandait qui buvait la crème, et j'ai dit que c'était elle. Ce n'est pas elle.

C'est ?—C'est . . . Devinez, grand'mère.

—C'est Jeannot le vacher ?—Non, devinez encore.

—C'est Hélène.—Oui. Oh ! je ne le ferai plus, grand'mère, je ne le ferai plus, voilà deux jours que je ne l'ai pas fait.

—Il m'est bien prouvé que ma petite fille a eu honte de sa gourmandise et de son mensonge. Est-ce que quelqu'un l'a vue ?—Oh ! non, personne. Peut-être mon bon ange. Il est là toujours, n'est-ce pas ?

—Oui, toujours, mais le démon y est aussi. Rappelle-toi cette jolie gravure, que je te faisais voir l'autre jour.—Je me rappelle, une petite fille, très grande, se trouvait entre le diable et son bon ange gardien.

—Que faisait le démon ? Il lui parlait tout bas.

—Et l'ange ? Il lui prenait la main et lui montrait le ciel.

—C'est bien cela. Aime le mensonge, dit Satan.—Regarde en haut, dit l'ange. Dieu est là qui te voit, t'entend et te juge. A quoi bon mentir ?—" Le bon Dieu voit tout, grand'mère ? Parce que je suis triste, je ne puis plus jouer, je n'ose plus regarder maman, ni Minette ; il y a là comme une petite pierre."

Et Hélène posa sa main sur son cœur.

"C'est ainsi, ma fille, reprit la grand'mère comme se parlant à elle-même ; la conscience parle toujours quand on se laisse aller au mal ; et quand la conscience a parlé, il faut

s'accuser à quelqu'un qui pardonne. C'est bien de confesser sa faute à sa grand'mère, il reste à la confesser à celui qui a la puissance du pardon entre les mains. Hélène veut-elle consentir maintenant à aller à confesse ?”

Hélène baissa la tête et répondit en se cachant le visage entre ses deux mains : Est-ce qu'il faudra dire pour la crème, grand'mère ?—Sans doute.

—Et le bon Dieu me pardonnera ?—Oui.

Hélène qui avait écouté avec inquiétude la réponse de sa grand'mère, répondit gravement : “ Je vais dire à ma mère que je veux me confesser.”

Et la grand'mère toute songeuse, se mit à parler seule à haute voix, comme font souvent les vieilles gens.

“ Pauvre petite, sans le savoir, elle vient de toucher à une bien grave question. Elle aussi, il a fallu qu'elle fit entendre à quelqu'un le premier cri de sa conscience ; car dans l'âme pure de l'enfant, cette voix de Dieu n'est étouffée par aucun sophisme et par aucune passion. Le péché se dresse contre elle, sa propre injustice la révolte ! Elle se sent malheureuse et triste, il faut qu'elle avoue et qu'elle expie !

Ah ! petite Hélène, ta première confession en remontrerait long à bien des hommes, qu'humilient les mystères de la foi. Elle leur montrerait que celui qui a institué la confession connaissait bien le cœur de ses créatures, lui qui leur a donné dès cette vie, les remèdes souverains pour l'apaisement des souffrances les plus cuisantes de la conscience.

Zénaïde FLEURIOT.

Agrégations récentes à l'Apostolat de la Prière

Les Directeurs locaux de ces centres ont le pouvoir d'agréger à l'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur

DIOCÈSE DE MANCHESTER, N. H. : Le Collège des Petits Frères de Marie, à Manchester.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES : Le Séminaire, à Trois-Rivières.—
L'Asile de la Providence, *ibid.*



L'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur de Jésus

(Voir les pages 174-177)

IV.—PRIVILÈGES DE L'ARCHICONFRÉRIE

Pie VII accorda des privilèges et des indulgences en grand nombre à l'Archiconfrérie romaine et à toutes les confréries de la même espèce qui lui seraient régulièrement agrégées.

Parmi les privilèges, il faut noter les suivants :

1. On peut, dans une même localité, établir plusieurs confréries du Sacré-Cœur, sans égard pour les distances. (Pie VII, rescrit du 23 avril 1805.)

2. La confrérie du Sacré-Cœur peut être érigée même dans les églises et les chapelles des religieuses, sans qu'on soit obligé de tenir compte, comme dans les cas ordinaires, de la distance des confréries de la même espèce qui se trouveraient dans le voisinage. (*Léon XIII, dans l'audience du cardinal Vicaire, 7 juillet 1883.*)

3. Chaque confrérie nouvellement érigée peut, après réception du décret d'affiliation, célébrer une fête spéciale en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Ce jour-là non-seulement celui qui chantera la grand'messe, mais tous les prêtres qui offriront le saint sacrifice dans l'église de la confrérie, pourront dire la messe du Sacré-Cœur. On est libre de choisir pour cette fête tel jour que l'on préférera, pourvu que ce ne soit pas un dimanche de première ou de deuxième classe, ni pendant une octave privilégiée, ni un jour de fête ou de vigile privilégiée (*S. Rit. Cong., 15 avril 1815; Resc. auth., p. 462.*)

4. L'Archiconfrérie communique aussi aux Directeurs de l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de Jésus, le pouvoir d'agréger des confrères, mais à condition qu'ils envoient,

dans le cours de l'année, leurs noms au secrétaire de l'Archiconfrérie pour qu'ils y soient inscrits dans les Registres de l'Œuvre. (*Léon XIII, 7 juin 1879.*)

5. L'Archiconfrérie peut, en s'agrégeant d'autres confréries du Sacré-Cœur, se servir d'une formule qui lui est spéciale, bien qu'elle ne corresponde pas entièrement aux prescriptions générales faites à ce sujet. (*Rescrits du 23 avril 1805 et du 5 avril 1862.*)

V. — CONDITIONS A REMPLIR POUR L'AFFILIATION D'UNE
CONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR A L'ARCHI-
CONFRÉRIE ROMAINE

1. Demandez à l'Evêque diocésain l'érection de la confrérie du Sacré-Cœur dans votre église ou chapelle, ainsi que l'autorisation écrite de la faire affilier à l'Archiconfrérie primaire du même nom.

2. Envoyez une copie authentique de ce *Décret d'érection* et du *permis d'affiliation* au Directeur primaire de l'Archiconfrérie, Bureaux du Sacré-Cœur, au Gesù, Montréal, en accompagnant votre demande de la modique somme de \$1.00, pour couvrir les frais de chancellerie, d'impression, etc.

Le Directeur primaire vous enverra alors le Diplôme d'affiliation, avec une feuille indiquant les indulgences communiquées à votre confrérie, ainsi que les directions convenables pour son inauguration solennelle.

3. Avant la cérémonie d'inauguration, il faudra communiquer à l'Evêque le catalogue des indulgences, afin qu'il y appose son *visa*, s'il ne l'a pas fait auparavant.

4. Exposez sur l'autel de la Confrérie ou dans la chapelle ou l'église devant servir aux réunions des confrères, une image ou une statue du Sacré-Cœur propre à exciter la piété et la foi des fidèles ; ce sera devant cette image que chaque semaine ou, au moins, chaque mois, on fera des exercices publics de piété à l'instar de ce qui se pratique au Centre de l'Archiconfrérie.

5. Ayez un Registre dans lequel vous inscrirez les noms

des Associés, afin qu'ils puissent avoir part aux suffrages de l'Église après leur mort.

6. Procurez-vous les Billets d'admission chez le Directeur primaire de l'Archiconfrérie, à Montréal.

7. Mettez près de l'autel ou de l'image du Sacré-Cœur le Diplôme d'affiliation, le tableau des saintes Indulgences de la confrérie, ainsi que deux autres feuilles contenant des prières propres à exciter la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus.

8. Qu'il y ait un prêtre chargé de la direction de la confrérie et un Secrétaire pour inscrire les noms des Associés dans le Registre et pour s'occuper spécialement de promouvoir les intérêts de l'Œuvre.

9. Que l'inauguration de la Confrérie se fasse avec solennité de la manière suivante : on s'y préparera par un Triduum ou une Neuvaine ; le jour de l'inauguration, il y aura sermon, communion générale, distribution des Billets d'admission et lecture publique du Diplôme d'affiliation.

10. Il faudra donner avis au Directeur primaire de l'inauguration de la Confrérie et ce rapport devra être signé par le Directeur, ou par son vicaire, et muni de son sceau.

11. Que les Billets d'admission soient donnés *gratis* aux Associés, et que tout ne se fasse que pour la gloire et l'amour du divin Réparateur et de son très saint Cœur.

N. B. L'inscription des noms des Associés dans le Registre local d'une Confrérie régulièrement affiliée suffit, sans qu'il soit besoin de les faire inscrire au Centre général de l'Œuvre.

Il est naturel que les requêtes soient faites par le prêtre qui est à la tête de l'église dans laquelle on veut l'établir, c'est-à-dire, par le Curé, si c'est une église paroissiale ; par le recteur ou l'administrateur, si l'église ne dépend pas du Curé ; par le Supérieur, s'il s'agit d'une église de religieux ; par le Chapelain, s'il s'agit d'un couvent.

Ces suppliques doivent être accompagnées d'un projet de statuts ; on peut se servir de ceux fournis par l'Archi-

confrérie ; on peut cependant les modifier selon les besoins locaux.

Les requêtes doivent indiquer le titre et le patron de l'église ou de la chapelle ; le nombre des confréries déjà établies dans la même église.

Enfin on demandera à l'évêque de nommer un directeur muni des pouvoirs nécessaires et de recommander l'association, s'il y a lieu, à l'Archiconfrérie.

Pour plus de commodité, l'on peut se procurer des formules spéciales toutes imprimées aux Bureaux du Sacré-Cœur, à Montréal ; il n'y aura plus alors qu'à en remplir les blancs et à obtenir la signature de l'évêque. On pourra préparer ces documents en double afin d'en garder une copie dans les Archives de la Confrérie et d'en envoyer une autre au Directeur primaire de l'Archiconfrérie.

Nous ne pouvons pas affilier les Confréries du Sacré-Cœur des Etats-Unis, vu que nos pouvoirs sont limités au Canada. Nous pouvons cependant inscrire dans nos Registres les noms qui nous en seront expédiés, vu que notre Confrérie a été affiliée régulièrement à l'Archiconfrérie de Rome, et élevée comme telle à la dignité d'Archiconfrérie. Par conséquent, les Directeurs de l'Apostolat aux Etats-Unis, qui ont tous le pouvoir d'agrèger dans l'Archiconfrérie romaine, peuvent, s'ils le désirent, nous envoyer les noms des Associés qu'ils ont agrégés, tout comme les Directeurs locaux du Canada.

VI.—PIEUX EXERCICES DES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE

1. Chaque année ils célébreront avec dévotion la fête du Sacré-Cœur, qui est fixée au premier vendredi après l'octave de la Fête-Dieu ; et, à moins d'empêchement, ils recevront ce jour-là les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

2. Ils s'efforceront de s'approcher des sacrements au moins une fois le mois, autant que possible le premier vendredi ou le premier dimanche du mois ; et ils tâcheront d'assister assidûment aux exercices publics de dévotion qui se font pendant l'année en l'honneur du Sacré-Cœur.

3. Ils prieront souvent les uns pour les autres, et pour les Associés défunts. A Rome, dans l'église de l'Archiconfrérie, on offre chaque mois trois fois le saint sacrifice de la messe pour les confrères décédés, et tous les dimanches on récite pour eux des prières spéciales. Au *Gesù*, à Montréal, le Directeur primaire dit la messe le premier vendredi de chaque mois pour les confrères vivants et décédés.

4. Chaque jour, ils réciteront, en l'honneur du Sacré-Cœur, une fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* (ceux de la prière du matin ou du soir peuvent être offerts à cette intention), avec la petite prière : *Doux Cœur de JÉSUS, faites que je vous aime toujours de plus en plus.* ⁽¹⁾

VII.—L'ARCHICONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR ET L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

1. Il faut d'abord bien remarquer que l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur et l'Apostolat de la Prière sont et ont toujours été deux Œuvres complètement *distinctes* ; c'est-à-dire que chacune a des Directeurs, des Statuts, privilèges et indulgences qui lui sont propres, et que si elles ont constamment été unies dans la pratique, c'était par un arrangement spécial entre les Directeurs généraux, de l'approbation du Saint-Siège.

2. Dès les premières années de l'Apostolat, le R. P. Ramière en avait fait agréger le Centre général alors au Puy, en France, à l'Archiconfrérie romaine, et par suite de cette agrégation, tous les fidèles inscrits dans les registres de l'Apostolat furent, par là même, associés à l'Archiconfrérie.

3. Mais les progrès de l'Apostolat furent si rapides qu'il fallut bientôt songer à donner à l'Œuvre une organisation en rapport avec son étendue et à lui former une hiérarchie complète de Directeurs supérieurs, diocésains et locaux.

Le P. Ramière eut recours au Saint-Père pour qu'il approuvât que les Directeurs des centres, soit diocésains,

(1) Les pieux exercices marqués dans les numéros 1, 2, et 3, ne sont pas nécessaires pour gagner les Indulgences.

soit locaux de l'Apostolat de la Prière actuellement existants, et ceux qui leur succèderaient à l'avenir, fussent délégués par le suprême Directeur de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, pour admettre de nouveaux membres dans cette confrérie ; et, lorsqu'on établirait de nouveaux centres de l'Apostolat de la Prière, que la même délégation pût être accordée aux Directeurs de ces centres et à leurs successeurs ; à cette condition pourtant, que la direction de l'Archiconfrérie serait informée des centres déjà établis et de ceux qui le seraient à l'avenir ; et que les noms des nouveaux Associés seraient transcrits, soit dans le catalogue de l'Archiconfrérie romaine, soit dans celui d'une confrérie régulièrement agrégée."

Par un Rescrit du 7 juin 1879, le Saint-Père a daigné accorder les pouvoirs demandés pour le suprême Directeur de la Pieuse-Union, établie à Rome sous le titre de l'Apôtre saint Paul. Nonobstant toute disposition contraire.

Puis, par un acte de délégation, donné à Rome, à Sainte-Marie de la Paix, le 7 juin 1879, le Directeur suprême de l'Archiconfrérie romaine conféra aux Directeurs de l'Apostolat les pouvoirs d'agrégateurs à l'Archiconfrérie aux conditions mentionnées dans la susdite supplique du P. Ramière.

VIII.—CONDITIONS D'ADMISSION DANS L'ARCHICONFRÉRIE

Donner son nom au Directeur d'une confrérie affiliée à l'Archiconfrérie ou à un prêtre qui a reçu le pouvoir d'*agrégateur*.

Tous les Directeurs de l'Apostolat de la Prière reçoivent ce pouvoir, avec leurs Diplômes. Pour s'en servir, ils doivent remettre aux personnes qu'ils agrègent un Billet d'admission fourni par l'Archiconfrérie et envoyer leurs noms, dans le cours de l'année, soit au Directeur primaire de l'Archiconfrérie, au Gesù, Montréal, soit au Directeur d'une confrérie dûment affiliée à l'Archiconfrérie, pour qu'ils soient inscrits dans le Registre.

Les Zélateurs et les Zélatrices de l'Apostolat peuvent servir d'intermédiaires pour prendre les noms des Associés et leur remettre leurs Billets d'admission dans l'Archiconfrérie, mais sous la *condition essentielle* de montrer la liste de noms ainsi pris par eux aux Directeur local de la sainte Ligue, lequel seul a le pouvoir d'approuver l'admission des Associés dans l'Archiconfrérie. Il lui suffira cependant de lire ces listes de noms et de les expédier ou de les faire expédier par le Secrétaire au Directeur primaire de l'Archiconfrérie ou au Directeur d'une confrérie affiliée, pour qu'elles soient inscrites dans le registre, comme il a été dit plus haut.

De cette façon, les Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de JÉSUS pourront propager de front la sainte ligue et l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, sans danger pour les Indulgences.

IX.—CONCLUSIONS PRATIQUES

1. Nous nous permettons d'attirer respectueusement l'attention des Rév. Directeurs de l'Apostolat de la Prière sur cette belle Œuvre de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur, qui, depuis l'origine de l'Apostolat de la Prière, a sans cesse été propagée de front avec ce dernier. Qu'ils veuillent donc voir à ce que l'agrégation de tous nos Associés soit faite régulièrement ; à ce que tous les noms de ceux qui ont été enrôlés nous soient expédiés fidèlement dans le cours de chaque année, s'ils n'ont pas encore été inscrits dans un registre de l'Archiconfrérie ; à ce que tous reçoivent le Billet d'admission dans cette dernière, s'ils ne l'ont pas encore reçu.

Pour simplifier cette double agrégation à la fois dans l'Apostolat et dans l'Archiconfrérie, sans en augmenter les frais, nous avons, avec l'autorisation du Directeur général de l'Apostolat, fait préparer des *Billets d'admission* de quatre pages, dont les deux premières forment le Billet de l'Apostolat et les deux dernières, celui de l'Archiconfrérie. Ne serait-il pas à propos de munir tous nos Associés de ces Billets, s'ils n'ont pas encore été admis dans l'Archiconfrérie ?

2. Que les Secrétaires de la Ligue du Sacré-Cœur veuillent bien nous envoyer une copie de tous les noms des Associés de l'Apostolat ou de la Ligue des hommes, etc., qui n'ont pas encore été inscrits dans les Registres de l'Archiconfrérie, après l'avoir fait signée par le Directeur local.

Chaque année, au mois de juin, ils devront de même nous envoyer les noms inscrits dans le Registre de l'Apostolat depuis le juin dernier, à moins que le Directeur ne se charge de ce soin lui-même.

3. Que nos Zélateurs et Zélatrices voient à ce que leurs Associés soient dûment enrôlés dans l'Archiconfrérie ; qu'ils s'assurent s'ils ont reçu des Billets d'admission, distincts de ceux à l'Apostolat. Si non, qu'ils demandent de ces Billets à la Trésorière locale et qu'ils en munissent ces Associés, dont ils prendront les noms pour les remettre au Directeur local, afin qu'ils nous soient expédiés ou inscrits ailleurs sur le registre d'une confrérie dûment affiliée.

S'il n'y a pas de Directeur local là où ils résident, qu'ils nous envoient ces noms directement.

4. Enfin, que nos Associés eux-mêmes fassent les démarches requises pour se faire admettre dans l'Archiconfrérie, en donnant leurs noms soit au Directeur local, soit à un Zélateur ou une Zélatrice, soit en nous envoyant directement leurs noms, au défaut d'autres moyens pratiques.

Il y a tant de précieuses indulgences à gagner dans l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur et cela d'une manière si facile, qu'il est bien convenable que chacun fasse tout en lui pour ne pas les perdre, faute de remplir les formalités requises.

ABONNEMENTS

Les abonnements au MESSAGER CANADIEN peuvent dater de juillet ou de janvier. Ceux qui s'abonneront d'ici au mois de décembre ne recevront que les livraisons depuis juillet, à moins qu'il ne nous demandent spécialement celles parues depuis janvier dernier.



Chronique de la dévotion au Sacré-Cœur

D'APRÈS NOS CORRESPONDANTS

CANADA

Collège Sainte-Marie, Montréal.—C'est un véritable bonheur pour moi de vous faire connaître l'état prospère de la sainte Ligue du Sacré-Cœur dans notre collège.

Vos prévisions, mon Rév. Père, se sont réalisées au-delà de toute espérance ; non seulement la majorité, mais la presque totalité des élèves s'est enrôlée dans le régiment des *Cadets du Sacré-Cœur*. Notre première réunion au commencement de l'année a obtenu un succès complet ; toutes les classes se sont formées en bataillons et de vaillants capitaines ou Zélateurs ont été nommés : leur activité à remplir leur charge a contribué pour beaucoup au maintien de la ferveur parmi les jeunes soldats du Christ.

Outre les instructions hebdomadaires que les professeurs nous donnent en classe, le R. P. Directeur revient, la veille de chaque premier vendredi du mois, dans une allocution courte, mais entraînante, réveiller l'ardeur de ceux qui faiblissent.

Un mois de travail et d'efforts constants à l'étude suffit pour émousser plus d'un courage ; il faut un nouvel élan donné par une main habile.

La lecture du *Messenger Canadien*, la distribution exacte des Billets-images, les intentions du mois, le *Tableau du Trésor du Cœur de Jésus*, placé dans le corridor principal du collège, entretiennent une émulation toujours nouvelle parmi les différentes classes.

Aussi la communion fréquente est-elle en honneur parmi nous, et le spectacle admirable que présentent, chaque premier vendredi du mois, nos centaines de Cadets s'approchant en corps de la sainte Table, le Scapulaire du Sacré-Cœur sur la poitrine, doit-il être bien consolant pour le Cœur de JÉSUS.

Qui dira le bonheur intime que chacun de nous ressent en ce jour heureux ! que nous sommes largement récompensés de nos travaux et de nos petits sacrifices ! Sincèrement fiers d'avoir mérité l'amour infini de JÉSUS, nous sommes prêts à recommencer la lutte. Ah ! si tous

les jeunes gens connaissaient les délices de la sainte communion pour un soldat du Sacré-Cœur, nous compterions bientôt dans nos rangs toute la jeunesse de notre ville!—*Un Cadet du Sacré-Cœur.*

Académie Saint-Jean l'Évangéliste, Montréal.—Je désire accomplir la promesse faite au Sacré-Cœur de faire publier dans le *MESSAGER* deux faveurs spéciales obtenues par sa protection.

En parcourant la liste du *Trésor* ci-incluse, mon Rév. Père, vous pourriez constater que nos élèves savent apprécier les avantages de la Ligue du Sacré-Cœur de JÉSUS régulièrement organisée.

Sous l'influence de cette bénie dévotion, ces chères enfants n'ont pas été effrayées des travaux de la fin de l'année ; elles travaillent à qui mieux mieux ; les maîtresses n'ont qu'à se féliciter de les avoir sous leur direction. Gloire et honneur au divin Cœur !

Convent du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet.— Au moment de vous envoyer notre petit *Trésor* de la Ligue du Sacré-Cœur, je reçois les Diplômes que vous avez bien voulu accorder à celles de nos Zélatrices qui ont montré le plus d'ardeur ; je vous remercie en leur nom et je suis certaine que ce nouvel encouragement augmentera encore leur zèle à procurer la gloire du Sacré-Cœur, surtout pendant ce mois de juin que nous désirons passer avec une ferveur toute nouvelle.

Je suis heureuse de vous dire, mon Rév. Père, que la sainte Ligue du Sacré-Cœur continue à produire les plus heureux fruits parmi nos enfants ; nous constatons de vrais progrès pour la piété et la fidélité au devoir et, chaque jour, les communions réparatrices deviennent plus nombreuses.

Pour donner à nos chères enfants l'occasion d'exercer autour d'elles un petit apostolat pendant les vacances, nous avons l'intention de donner à chacune d'elles un certain nombre d'images du Sacré-Cœur, comme récompense de leur travail ; elles les distribueront elles-mêmes et auront ainsi le bonheur de contribuer à la diffusion de la dévotion au Cœur de JÉSUS. Ces images feront beaucoup de bien, je l'espère, en apprenant à un grand nombre de familles à connaître les magnifiques promesses de Notre-Seigneur. . . .

Upton, Q.—“ Notre dernière retraite, quoiqu'accidentée, a produit des effets merveilleux ! On y a prêché la dévotion au Sacré-Cœur et cette prédication n'a pas manqué de produire ses fruits accoutumés. Dans ma visite de paroisse, j'ai constaté tout le bien qu'avaient fait nos Zélatrices. Non seulement elles ont été fidèles à distribuer les Billets-images, mais elles ont fait entrer dans le premier, le deuxième et même le troisième Degré de l'Apostolat beaucoup de personnes nouvellement arrivées ici. Les choses vont si bien qu'il va nous falloir bientôt plusieurs nouvelles Zélatrices pour répondre aux besoins du moment.

“A notre communion générale des Ligueurs, dix-huit nouveaux membres ont été reçus. Ici encore, il nous faut augmenter le nombre des Zélateurs parmi nos hommes. Votre MESSAGER CANADIEN devient, par ce moyen, de plus en plus lu ; ce qui contribue tant à faire bien connaître et aimer le Sacré-Cœur de Jésus.”

Notre vénéré correspondant ne nous parle pas des fruits admirables produits par la Ligue parmi les enfants de la pieuse paroisse de Saint-Ephrem ; mais nous pouvons y suppléer nous-mêmes, qui avons plusieurs fois eu l'occasion de nous édifier de la ferveur et de la générosité dans le service du Sacré-Cœur de ces chers élèves, sous la conduite des Petits Frères de MARIE et des Sœurs de la Présentation.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que l'Œuvre du Sacré-Cœur est établie depuis plus de cinq ans à Upton et qu'elle y est toujours, comme on vient de le voir, dans sa première ferveur ; ce qui prouve combien cette institution est vivace et féconde, *quand elle est bien organisée et bien cultivée.*

Québec.—Nous avons eu le bonheur de passer une semaine dans la bonne ville de Québec et d'y visiter presque tous nos centres de la sainte Ligue. Nous en sommes revenus remplis de consolation. Sous la direction active et éclairée de Mgr C. O. Gagnon, Directeur diocésain, l'Œuvre du Sacré-Cœur, si vivement et si constamment encouragée par Son Eminence le Cardinal, s'y est développée d'une manière vraiment admirable. A la Haute-Ville, à Saint-Jean-Baptiste et à Saint-Roch, nous avons de puissants bataillons d'Associés fortement organisés ; les Zélatrices se comptent par centaines et paraissent d'un zèle à toute épreuve. Rien de plus touchant que les communions générales des hommes ; c'est par pleine église qu'il faut les compter !

Ce qui nous a non moins consolés a été le spectacle de la piété des élèves des nombreuses maisons d'éducation et de l'entrain qu'on y met à s'acquitter des pratiques de l'Apostolat. Le *Trésor du Cœur de Jésus* y est partout en honneur ; le mot d'ordre de ces chers enfants semble être véritablement : “*Tout pour l'amour du Sacré-Cœur et le salut des âmes !*”

Les Frères des Ecoles chrétiennes, les Ursulines, les Dames de la Congrégation, les Sœurs de la Charité, les Religieuses du bon Pasteur, obtiennent des résultats merveilleux parmi leurs élèves au moyen de la dévotion au Sacré-Cœur qui leur est si bien expliquée. Nous avons questionné et transquestionné ces chers enfants et nous avons été charmés de la netteté et de l'apropos de leurs réponses.

Avec cette piété éclairée, cet entrain pour le bien et ce dévouement pour les intérêts de JÉSUS-CHRIST et de son Eglise, que ne pouvons-nous pas espérer pour l'avenir de cette chère jeunesse !

Lévis.—Là aussi, l'Œuvre du Sacré-Cœur est en grand honneur. A Notre-Dame et à Saint-Joseph, nous avons deux superbes bataillons de Ligneurs. Au Collège, au Couvent de Saint-Joseph, à l'Académie des Sœurs de la Charité et à l'Hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, ce sont de vrais foyers de la dévotion au Cœur de JÉSUS. Nous devons mentionner d'une manière particulière cette dernière institution, où près de 400 orphelins et orphelines ont retrouvé de si bonnes mères dans les Sœurs de la charité; nous ne croyons pas avoir rencontré d'enfants mieux formés, répondant mieux aux nombreuses questions que nous avons coutume de faire sur la dévotion au Sacré-Cœur et sur l'Œuvre de l'Apostolat de la Prière.

CENTRES CANADIENS DES ETATS-UNIS

New-Bedford, Me., Couvent du Sacré-Cœur.—Je suis heureuse de vous annoncer que nos chers enfants (garçons et filles) ont été régulièrement admis dans la sainte Ligue du Sacré-Cœur. Inutile de vous dire le bonheur que j'en ai éprouvé. La cérémonie de la réception qui eut lieu en présence de toute la paroisse, a été fort touchante. Nos nouveaux soldats du Sacré-Cœur ne craignent pas de porter ostensiblement leurs insignes. Ils sont fiers d'honorer le Sacré-Cœur par la Communion réparatrice du premier vendredi du mois que notre digne Pasteur a bien voulu leur accorder. Chaque Maîtresse explique au commencement de chaque semaine un des mystères du Rosaire ainsi que l'intention générale du mois; l'Offrande de la journée se fait en commun dans chaque classe . . .

Je ne doute pas que le Sacré-Cœur ne bénisse les efforts et la bonne volonté de nos chers enfants et qu'il ne leur accorde les grâces de préservation dont ils ont si grand besoin.

Nous voulons remercier le Sacré-Cœur pour une grande amélioration dans la santé d'une personne que nous tenons beaucoup à conserver et qui s'est trouvée subitement mieux après la promesse faite de faire publier cette faveur dans le MESSAGER, si elle nous était accordée.

Ceux de nos abonnés qui désireraient que la livraison du mois d'août du MESSAGER leur fût adressée là où ils passeront leurs vacances, sont priés de nous donner au plus tôt leur nouvelle adresse.
